

ENVIRONNEMENT

La seconde session de négociations visant à signer un traité international contre la pollution plastique en 2024 a réuni 175 pays à Paris et s'est achevée début juin. Elle devrait accoucher d'une première version du traité qui sera la base de travail d'un troisième round de discussions qui se tiendra au Kenya avant la fin de l'année.



Surgie dans les années 50, la promesse d'un plastique heureux et libérateur s'est lamentablement effondrée. Quand bien même on arrêterait d'en fabriquer, les ravages du poison sont déjà irrémédiables. Le monstre a contaminé pour longtemps les principaux éléments indispensables à la vie, la nature, l'eau et l'air, nos organismes et tout ce que la planète compte de vivant. Des décennies durant, le polymère a déversé des déchets dont la durée de vie oscille entre 450 ans et l'infini.



Projet de coopération internationale

ADHÉSION AU CFSI

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale regroupe de nombreux projets de coopération internationale portés par des organisations de la société civile. Depuis avril 2023, Indecosa-CGT en est devenue membre à part entière.

L'investissement d'INDECOSA-CGT à l'international ne date pas d'hier. Dès les années 2000, notre association adhère à l'Association Européenne des Consommateurs, puis, 10 ans plus tard, à l'European Consumers Union. Nous y avons mené des projets comme la présence de phtalates dans les produits d'intérieur, ou des questionnaires sur les bio-emballages. Récemment, l'ECU a atteint le seuil de la présence dans 16 États Membres, ce qui lui permet de prétendre à une représentation institutionnelle des consommateurs de l'UE. Très prochainement, des initiatives seront prises en ce sens, et nous nous y associerons pleinement pour faire entendre la voix et les valeurs de notre association auprès d'acteurs comme la Commission Européenne.

De fait, notre action s'est focalisée sur le territoire européen, l'UE étant devenue au fil du temps la source législative prin-

cipale en matière de consommation. Encore récemment, la Commission européenne a largement repris la main sur les questions de consommation numérique, à travers deux Règlements majeurs qui s'imposent aux États Membres.

Si nous n'oublions pas cette dimension législative, il nous fallait reconnaître notre éloignement des pays producteurs avec lesquels nous n'avions aucune attache formelle. A travers nos actions en Afrique, nous engageons aujourd'hui une nouvelle phase de notre rayonnement international, mais nous nous devons d'être lucides : cela nous pose de nouvelles exigences.

Des conditions proches de l'esclavage

Le capitalisme consumériste a organisé l'exploitation mondiale des travailleurs.euses. A l'origine, les plus pauvres travaillaient pour fournir biens et matières premières aux plus riches. Actuellement, le système s'est encore plus perverti en exploitant la frange la plus démunie de la population mondiale pour abreuver de produits de faible qualité les plus fragiles des sociétés occidentales. La vente en masse de produits « pas chers », fabriqués par des populations dont les conditions de travail se rapprochent plus de l'esclavage, permet à certains de s'enrichir à des niveaux jamais atteints dans l'histoire de l'Humanité...

Indecosa se positionne très clairement pour un changement de société et ne peut donc rester en dehors de ces aspects. Même si nous disposons de ressources importantes au sein de la CGT, il nous reste à créer nos réseaux, trouver des interlocuteurs fiables, développer nos moyens de financements...

Refuser la fatalité

Pour toutes ces raisons, il n'était pas envisageable de rester isolés. Notre entrée au CFSI, si elle était envisagée de longue date, est désormais enfin concrétisée. Nous y trouvons des organisations préoccupées comme nous par l'état du monde dans lequel nous vivons, mais qui en refusent la prétendue fatalité. Nous y développerons donc nos contacts, échangerons sur nos projets en cours, réfléchirons aux opportunités d'action qui nous y seront présentées, plaiderons à notre tour auprès de ses membres pour appuyer les projets de nos contacts en Afrique comme en Europe.

La pauvreté et la misère ne sont pas réservées à certains pays au bout du monde. Elles sont chez nous, chez nos voisins tout comme chez nos sœurs et frères humains du monde entier. Partout dans le monde, des femmes et des hommes se dressent contre l'exploitation et l'injustice. Nous nous donnons la capacité de les rejoindre dans leurs combats, de joindre nos luttes, de nous unir pour venir à bout de cet « ordre » global absurde, cupide et destructeur.

C'est là une très grande ambition, mais c'est définitivement le sens de notre action !



LA PAUVRETÉ ET LA MISÈRE NE SONT PAS RÉSERVÉES À CERTAINS PAYS AU BOUT DU MONDE. ELLES SONT CHEZ NOUS, CHEZ NOS VOISINS TOUT COMME CHEZ NOS SŒURS ET FRÈRES HUMAINS DU MONDE ENTIER



LE CONSOMMATEUR DOIT DEVENIR CONSOM'ACTEUR



Lorsque j'ai décidé de participer à la reprise d'Indecosa-CGT sur mon département, j'en avais une vision simple. Je voyais alors Indecosa-CGT comme une association aidant des camarades dans des litiges face à des vendeurs.

Défendre le petit contre le puissant, inverser le rapport de forces, c'est l'ADN des militants CGT, alors, en mai 2022, j'ai franchi le cap avec d'autres.

À l'Assemblée générale nationale, j'ai eu l'occasion de mieux comprendre la multiplicité de nos champs d'intervention possibles et la hauteur des analyses politiques que nous pouvions porter. Rapidement, nous avons organisé une formation «Présentation» sur notre département pour partager cette perception avec l'ensemble de notre collectif.

Depuis, je n'ai cessé de renforcer ma compréhension d'une association essentielle à notre engagement syndical premier.

Je serai en octobre à l'AG de Balaruc avec des attentes renforcées. D'autant que mon association me présente au CA national avec un autre de mes camarades.

Les pouvoirs politiques français et européens cherchent à nous affaiblir, voire nous faire disparaître. Plus que jamais, nous devons occuper toute notre place. Tenir des permanences d'association de consommateurs pour renforcer notre ancrage de terrain. Siéger dans toutes les institutions où nous pouvons nous faire entendre. Analyser les évolutions du monde de la consommation et faire connaître au plus grand nombre nos revendications.

Notre AG dégagera les grandes orientations à suivre ces prochaines années. Et le CA les mettra en œuvre. Si je suis élu, il m'appartiendra d'y travailler.

La CGT a créé Indecosa-CGT pour agir sur tous les domaines qui concernent les travailleurs, au-delà des entreprises et structures. Si nos prises de position restent en adéquation avec les revendications que nous portons comme militants CGT, nous cultivons une démarche transversale, complémentaire à l'action syndicale. La CGT porte nos valeurs et nous les enrichissons de notre approche dans tous les aspects de la vie courante.

Aujourd'hui les barrières entre travail et vie courante sont de plus en plus floues, la consommation est un acte de plus en plus politique.

Le consommateur doit devenir consom'acteur. C'est de tout cela dont nous débattons lors de notre AG.

Ça donne envie... non ?

Bernard Filaire

ACTUALITÉ	P.2
Coopération internationale : adhésion au CFSI	
INITIATIVES	P.4
Colloque : « L'alimentation, Où va-t-on ? »	
Journée d'étude : la sécurité alimentaire	
Retour sur la Formation Découverte	
EUROPE	P.5
Carte européenne du handicap	
PORTRAIT	P.6
Pierre et Isabelle Rocher : « Faire de son mieux pour impulser une dynamique »	
FICHE PRATIQUE	P.7
Le bien-fondé du contrôle des charges locatives	
La prescription – principes et délais	
DOSSIER	P.8-13
La fin d'une grande illusion	
ENVIRONNEMENT	P.14
Traité : une pollution grave et massive	
DESSIN DU MOIS	P.15

AGENDA

Septembre

27 - 28 Ateliers CFSI

29 Formation « Découverte » à Strasbourg

Octobre

2 Formation « Découverte » à Tarbes

9 - 13 Assemblée Générale INDECOSA-CGT à Balaruc

18 Webinaire « Décryptage du budget d'un OLS »

20 Webinaire « Aspects juridiques des permanences »

23 - 27 Formation « Présentation » à Courcelle

24 Journée d'étude sur l'Alimentation au Pradet (83)

27 Journée d'étude sur la Sécurité Sociale à Strasbourg

DES OUTILS POUR VOUS INFORMER

Ne ratez pas ces nouveautés qui vous permettront d'être mieux informés sur l'actualité Conso'.

Un compte sur le réseau social Instagram, «Consommaction»@Indecosacgt va permettre de diffuser nos actualités et prises de position auprès d'un large public, notamment les plus jeunes.

Une chaîne pubique Telegram (<https://t.me/indecosa>) permet à toute personne le souhaitant d'être immédiatement informée.

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr. Site : www.indecosa.fr

Directeur de la publication, Rédacteur en chef : François Bilem • Rédaction dossier : Philippe Hautmont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Le 23 novembre au siège de la CGT à Montreuil

COLLOQUE : « L'ALIMENTATION, OÙ VA-T-ON ? »

Les politiques publiques sur l'alimentation ont évolué depuis 20 ans. Elles se sont d'abord concentrées sur la sécurité sanitaire, pour que les aliments ne soient pas contaminés ou toxiques, puis sur l'équilibre nutritionnel du régime alimentaire (PNNS). Ensuite, une série d'autres plans ont été mis en œuvre (dont PNA), qui ont proposé d'autres axes d'interventions et élargi les champs d'intervention à propos de l'alimentation sur la production, la transformation, la distribution, la consommation.

La loi « climat et résilience » de 2021 a posé les bases d'une réorientation de ces politiques en intégrant la lutte contre le dérèglement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030. Mais aussi en proposant des mesures ciblant une alimentation plus durable. Les politiques publiques s'orientent désormais explicitement vers l'objectif que l'alimentation ne nuise pas à la planète.

Cette loi a chargé le gouvernement de publier une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) afin d'intégrer les objectifs climatiques dans la politique de l'alimentation, en accord avec la Stratégie nationale bas carbone.

C'est dans ce contexte qu'Indecosa-CGT propose une journée d'information et de débat autour de 3 axes :

La stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat ;

Mieux consommer avec le Nutri-score ;

La précarité alimentaire.

Journée d'étude au Pradet (83)

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le 24 octobre 2023, au Pradet, Indecosa-CGT 83 organise une journée débat autour du thème de la sécurité alimentaire, une des préoccupations majeures des Français. Mais de quoi parle-t-on exactement ? Les outils, normes, contrôles mis en place sont-ils efficaces et suffisants pour préserver les qualités sanitaires et nutritives des aliments ? Enfin, plus largement, les questions de la sécurité sociale alimentaire et de la précarité alimentaire seront aussi évoquées lors des débats.



Indecosa-CGT 42

RETOUR SUR LA FORMATION DÉCOUVERTE

Suite à la formation Découverte Indecosa menée le 6 juin et les échanges qui s'en sont suivis, Indecosa-CGT 42 envisage d'organiser la tenue d'une permanence sur Saint-Étienne. Celle de Roanne, qui existe déjà, sera renforcée avec l'arrivée de nouveaux camarades et le projet de nouvelles actions. En effet les camarades stéphanois et roannais ont mesuré les enjeux de l'activité Indecosa et ont exprimé leur volonté de s'organiser. Il appartient maintenant à l'UD de préparer cette activité pour l'antenne stéphanoise en fonction des disponibilités de chacun. Il existe des formations pour connaître dans le détail le fonctionnement d'Indecosa et notamment la tenue de ces permanences. Indecosa 42 lance dès à présent des appels pour les camarades intéressés par celles-ci.

Au-delà et en fonction des ressources disponibles, l'association veillera à structurer le renouvellement de ses instances et progressivement s'inscrire sur d'autres champs d'intervention comme la santé, le logement, l'énergie, etc. Il s'agira aussi pour elle d'être présente dans les autres UL du département. Parallèlement, l'association s'est investie avec les camarades des autres Indecosa de la région dans la réactivation du CTCR AURA pour se donner des moyens d'aide juridique et de formations (délocalisées, plus proches des militant.e.s).

De tels retours nous confortent dans notre conviction de l'utilité des Formations Découverte et Présentation que nous proposons directement sur les territoires qui en font la demande.

La formation Découverte d'Indecosa-CGT, d'une seule journée, permet une approche dynamique des motivations, besoins et actions de l'association. A destination des nouveaux membres comme des structures locales, elle redit ce que nous sommes, d'où nous venons et ce que nous visons.

Carte européenne du handicap

UNE RECONNAISSANCE EUROPÉENNE

Dans le cadre de ses consultations, la Commission européenne a interrogé les citoyens et organisations des États-Membres (et même au-delà) sur l'opportunité de la mise en place d'une carte européenne du handicap.

Elle a annoncé ainsi cette consultation : « La carte européenne du handicap facilitera la libre circulation des personnes handicapées dans l'UE. Grâce à cette carte, le statut de personne handicapée reconnu dans un État-membre de l'UE devrait l'être également dans tous les autres, ce qui permettra à son titulaire d'accéder à des conditions préférentielles pour certains services dans l'ensemble de l'UE. Elle devrait s'appuyer sur le projet pilote relatif à la carte européenne d'invalidité (couvrant la culture, les loisirs, le sport et les transports) et s'appliquer à un éventail plus large de services. Elle pourra également inclure la carte de stationnement de l'UE pour personnes handicapées ».

Pour nous, Indecosa-CGT, il est essentiel que les droits des personnes en situation de handicap soient reconnus sur l'ensemble du territoire européen. En effet, la non-reconnaissance par certains États crée des iniquités de traitement en fonction du lieu géographique d'appartenance. L'enjeu est d'avoir un seul et même droit applicable sur l'ensemble de l'Union européenne.

Un socle commun

Pour une construction positive des droits des personnes en situation de handicap, la législation la plus favorable de chaque État doit être reconnue comme socle commun de construction.

En effet, actuellement, de nombreux.euses salarié.e.s en situation de handicap renoncent à la mobilité professionnelle sur le territoire de l'UE, par manque complet d'informations sur la prise en compte de leur handicap dans le pays visé et de garanties quant à l'aménagement de leurs conditions de travail, y compris au sein d'un même groupe. Cette situation, ingérable pour un.e salarié.e, l'est encore plus pour une personne retraitée, indépendante, sans emploi, en situation d'invalidité...

Indecosa-CGT porte :

- Une égalité de traitement des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire européen, sur la base du mieux disant des législations des États-Membres et des accords d'entreprises ;
- Une égalité d'accès aux services et transports sur l'ensemble du territoire européen ;
- Une égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire de l'UE.



L'enjeu est d'avoir un seul et même droit applicable sur l'ensemble de l'Union européenne.

Si la carte européenne du handicap pourra permettre une reconnaissance réelle des droits des personnes en situation de handicap, il y a cependant loin de la théorie à la pratique. Il faudra que l'Union européenne soit garante de l'effectivité de ces droits. C'est-à-dire qu'elle y place des moyens à hauteur de ses ambitions proclamées.

En effet, pour exemple, la reconnaissance du handicap pour les transports, ne garantit pas une réelle accessibilité des transports dans l'ensemble des pays européens. De nombreux obstacles subsistent (accès, accompagnement, prix, bagages sanitaires, information...) alors même que de nombreux textes sont déjà en place. Cela est vrai pour un pays comme la France comme pour d'autres États-Membres de l'UE.

Vers une consultation ouverte

Indecosa-CGT, dans le cadre de son inscription au Registre de Transparence a cherché à déposer une contribution lors de cette consultation. Nous nous sommes cependant heurtés à un mode consultatif par questionnaire. Ceux-ci sont souvent conçus sur le même modèle : fermés, ne permettant pas de s'exprimer sur l'ensemble des aspects étudiés, totalement ancrés dans la logique libérale (quantitative) du moment, réduisant les arguments qualitatifs à des arguments performatifs.

Toutefois, nous disposons désormais d'une expérience dans le domaine : d'ici quelques mois, une seconde consultation, ouverte cette fois, présentera les éléments de l'enquête comme autant de propositions (en clair : les interrogations du questionnaire deviendront les affirmations de la consultation ouverte!). Indecosa-CGT déposera alors l'ensemble de ses revendications, complétées des remontées de toutes nos représentations territoriales.

Fabrice Guillot

POUR NOUS, IL EST ESSENTIEL QUE LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SOIENT RECONNUS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EUROPÉEN

Interview : Pierre et Isabelle Rocher – Indecosa-CGT 37

“Faire de son mieux pour impulser une dynamique”



Pierre et Isabelle Rocher sont impliqués dans l'association depuis plus de 15 ans. Un investissement au quotidien qui leur permet d'être reconnus auprès des consommateurs et du département.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Isabelle Rocher, trésorière. Je suis en retraite depuis 2015, j'étais auparavant salariée de la CNAV, Caisse Nationale Assurance Vieillesse de Tours.

Pour Indecosa je siége à la CCSPL de Joué-les-Tours, au comité de bassin Loire Bretagne, au CCL de Tours Habitat, de VTH et de Ligéris. Je suis au CA du CTRC Centre Val-de-Loire.

Pierre Rocher, 69 ans, retraité depuis 2015 de la CNAV, ancien secrétaire du syndicat CGT de 1977 à 1983. En 1980 j'ai participé avec une camarade, Eliane Péligray à la création d'une permanence Indecosa-CGT-37 mais nous avons dû mettre rapidement l'association en sommeil faute de moyens financiers et de soutien.

Depuis quand êtes vous investis dans Indecosa-CGT ?

Isabelle : Je suis à Indecosa depuis 2007 ou 2008. C'est l'ancien secrétaire de l'UD 37 qui avait réactivé l'association. A l'époque, il y avait une activité consommation avec peu de dossiers.

En 2010, Pierre a pris la présidence de l'association et je suis restée trésorière. En accord avec le syndicat de la CNAV, nous avons bénéficié d'heures à partir de 2012 pour tenir les permanences et participer à des réunions concernant la consommation. A partir de 2015, année de notre retraite, nous avons continué l'activité avec beaucoup plus de présence, beaucoup plus de dossiers et bien sûr beaucoup plus de reconnaissance au sein de l'UD et des syndicats. Nous avons pris davantage de responsabilités. Durant toutes ces années nous avons fonctionné à environ 6/7 personnes en comptant les personnes élues chez les bailleurs sociaux.

Pierre : Je m'y suis investi dès la création en 1979 de l'association par Georges Séguy. Ernest Deiss était alors le premier Président du national. Vers 1982 je suis entré au Conseil d'administration national. Vingt ans après sa mise en sommeil, l'association du 37 a été créée officiellement en 2005, avec l'appui de l'UD. En 2010,

j'ai repris de l'activité localement et endossé le rôle de Président. J'ai fait de mon mieux pour impulser une dynamique et contribuer au développement et à la reconnaissance de l'Indecosa-CGT-37 dans de nombreux domaines. Aujourd'hui, nous avons un taux de dossiers résolus extrêmement important. J'ai été durant deux ans secrétaire du CTRC puis Président de cette structure importante pour nos associations, également durant 2 ans, succédant ainsi à Guy Léger d'Indecosa-CGT-18. Je siége aussi au Comité d'éthique du crématorium de Tours.

Si vous deviez retenir un souvenir de toutes ces années au sein d'Indecosa-CGT, quel serait-il ?

Les deux journées d'études que nous avons organisées : la précarité énergétique où des bailleurs sociaux ont participé ainsi que des centres sociaux et la journée sur les EHPAD avec la participation des personnels soignants. Nous avons également fait une journée sur les déserts médicaux avec la participation de Christophe Prudhomme. Le nombre de participants (entre 90 et 100) démontre l'importance de l'association et surtout le fait que nous soyons reconnus comme acteurs majeurs sur les sujets de société.

Il y a aussi eu la journée d'action en centre ville de Tours et de débat sur la filière «Jus d'Orange» avec deux syndicalistes Brésiliens en partenariat avec Peuples Solidaires et Artisans du Monde.

Quel avenir souhaitez vous pour votre association ?

Que l'association continue avec des syndiqués pouvant bénéficier d'heures de délégation. Qu'elle fonctionne avec un collectif et surtout qu'elle continue et renforce son ancrage local. C'est notre travail au quotidien auprès des consommateurs et des locataires qui nous a permis d'être connus et surtout reconnus sur le département.

Nous souhaitons que la CGT toute entière, ses militant.e.s, s'emparent de ce bel outil de syndicalisation qu'est l'Indecosa-CGT. C'est un hall d'entrée pour se syndiquer à la CGT ! Indecosa-CGT doit se développer en territoires et nous devons être plus présents dans l'actualité, car il nous manque la communication efficace pour que les médias nous relayent.

LES JOURNÉES D'ÉTUDES ORGANISÉES DÉMONTRENT L'IMPORTANCE DE L'ASSOCIATION ET LE FAIT D'ÊTRE RECONNUS COMME ACTEURS MAJEURS DES SUJETS DE SOCIÉTÉ

Propos recueillis par F.B.

LE BIEN-FONDÉ DU CONTRÔLE DES CHARGES LOCATIVES

Des locataires sont venus nous trouver pour des difficultés qu'ils rencontraient avec leur bailleur au sujet de charges importantes qu'ils subissaient depuis plusieurs années, sans trouver de réponses motivées du bailleur.

Nous avons dans un premier temps mis en place une réunion chez une locataire afin d'identifier les difficultés et le degré de motivation des locataires.

Nous avons ensuite informé le bailleur qu'il existait donc une nouvelle amicale affiliée à notre association.

Dans un second temps nous avons demandé un contrôle de charge, impliquant la fourniture de l'ensemble des factures. Plus de 500 pièces comptables nous ont été envoyées. Nous avons donc organisé un groupe de locataires pour vérifier les factures et leurs bonnes affectations.

C'est ainsi que des factures pour des produits d'entretien étaient payées uniquement par une résidence alors que ceux-ci servaient pour l'ensemble des résidences situées sur la même commune.

Pire encore, un agent d'entretien, délégué CFTC, mettait en marche systématiquement des appareils électriques dans

son local (machine à laver le linge, convecteurs électriques, chauffe-eau), jours et nuits, et même lors de ses absences afin de faire payer l'addition aux locataires.

Après avoir pris contact avec le délégué CGT du bailleur, celui-ci nous informe qu'ils sont dans l'incapacité de travailler avec lui et ils ne bougeront pas si nous intervenons à son endroit.

Après plus d'un an d'après négociations, les locataires se sont vus rembourser la somme totale de 30 000 euros pour 42 logements.

Ce remboursement correspond aux surplus d'électricité dû à la malveillance de cet agent, d'une répartition équitable de la facturation du matériel et produits d'entretien, des prestations non effectuées mais facturées et de la bonne affectation des réparations incombant aux bailleurs.

Il est important, en présence de locataires décrivant avec précision des dysfonctionnements, de procéder à un contrôle des charges avec la fourniture des factures ; les résultats seront là.

Indecosa-CGT 38

LA PRESCRIPTION – PRINCIPES ET DÉLAIS



La prescription désigne la durée au-delà de laquelle nous ne pourrions plus agir en justice (civile ou pénale).

Il est donc important de connaître les délais de prescription en cas de litige de consommation. Celui-ci est de 5 ans pour les consommateurs (art. 2224 du Code Civil). Les actions en responsabilité contre les avocats seront toujours engagées dans ce délai de cinq ans (article 2225 nouveau du Code civil).

Les consommateurs disposent donc d'un délai de cinq ans

pour rechercher la responsabilité contractuelle ou délictuelle des professionnels, avec les exceptions suivantes :

10 ans : pour exécuter une décision de justice. Il concerne les décisions de justice tant judiciaires qu'administratives. Ce délai s'applique également à la responsabilité des constructeurs d'ouvrage et de leurs sous-traitants (article 1792-4-3 du Code civil).

30 ans pour les actions réelles immobilières et la réparation des dommages à l'environnement. Il reste le délai de prescription des actions réelles immobilières (autres que celles, imprescriptibles, qui visent un droit de propriété ou ses attributs).

Délai court de deux ans pour les actions engagées par les professionnels à l'encontre des consommateurs : l'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans (art. L. 218-2 du Code de la consommation). Au delà de ce délai, par exemple, une facture ne peut plus vous être adressée. Ce délai ne peut en aucun cas être modifié.

Le Point de départ des délais

Le délai de droit commun de cinq ans a un point de départ « flottant ».

L'article 2224 du Code civil prévoit que c'est « le jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits permettant de l'exercer » (par exemple : enlèvement de la marchandise).

Georges Lavergne - Indecosa-CGT 75

LA FIN D'UNE GRANDE

Surgie dans les années 50, la promesse d'un plastique heureux et libérateur s'est lamentablement effondrée. Quand bien même on arrêterait d'en fabriquer, les ravages du poison sont déjà irrémédiables. Le monstre a contaminé pour longtemps les principaux éléments indispensables à la vie, la nature, l'eau et l'air, nos organismes et tout ce que la planète compte de vivant. Des décennies durant, le polymère a déversé des déchets dont la durée de vie oscille entre 450 ans et l'infini.

Le plastique est un Janus à deux visages. Côté pile, il tire son nom de la plastique, esthétique et modulable à souhait, aux formes pures. Côté face, il est un plastic explosif conçu comme une bombe à retardement. Le mauvais génie sème depuis trois quarts de siècle l'illusion d'un monde meilleur, plus confortable, plus facile, plus pratique, plus ludique et plus économique. Tout commence il y a trois quarts de siècle avec l'explosion de la société de consommation et le babyboom, juste après les privations de la guerre. Il fallait tout avoir tout de suite, sans contrainte et sans limite. Le nouveau-né tombe à pic. Il sert à tout faire.

Pendant que l'on rigole de ce plastoc « tic et toc », il grignote insidieusement nos univers, fabrique nos addictions. Exit le verre, le bois, le métal ou la céramique, tombés rapidement dans la désuétude pour les objets domestiques. L'électroménager s'en empare, la vaisselle suit le régime, les ustensiles aussi, les boîtes alimentaires emportent toutes les curiosités depuis la création de Tupperware, en 1948, le poste de radio, le téléphone, la bassine à linge, la lunette des WC, le stylo, le téléphone, le manche du balai, la chaise de la cuisine, la nappe de table, l'enclos du jardin, la porte du garage, « la tourniquette pour faire la vinaigrette... ». Tout passe à la moulinette de cet ange plus sournois que gardien.

Le plastique conquiert aussi ses galons de capitaine d'industrie. Il les doit à la découverte du polypropylène, en 1954. Les polymères synthétiques, ces très grandes molécules reliant entre elles des centaines de petites molécules identiques, forment une chaîne dont la synthèse est généralement obtenue à partir d'hydrocarbures. Le bougre a des atouts, il présente des garanties d'hygiène, résiste aux chocs et aux coups de froid ou de chaleur, il se moule à la demande et fait de son plus grand défaut, l'indestructibilité, sa première qualité : le plastique est imputrescible.

La « substance alchimique » chère à Roland Barthes

Les designers en font leurs choux gras tant le plastique offre de libertés techniques pour créer des formes nouvelles. On retient de l'effervescence de l'époque la création du « Tam tam », ce tabouret en forme de double cylindre évasé qui se retourne comme une crêpe et dont le prix très bas le rend accessible à la plupart des bourses. L'industrie du meuble se saisit de cette « révolution plastique » qui lui offre une matière première à très bas coût. Le monde du jouet également qui voit son premier ours en peluche en fibres synthétiques

5 000
MILLIARDS DE
MORCEAUX
DE PLASTIQUE
FLOTTENT DANS
NOS OCÉANS

LE 7^e CONTINENT EST UN OCÉAN DE PLASTIQUE

150 millions de tonnes de plastiques ont déjà pris le large, et pour longtemps. Une immense décharge flottante dérive au nord-est de l'océan Pacifique, entre le Japon et les États-Unis. Faite de déchets plastiques accumulés en surface, elle s'étend sur 3,43 millions de kilomètres carrés, soit six fois la France, sur une trentaine de centimètres d'épaisseur. Les scientifiques qui l'ont découvert à la fin des années 90 l'appellent « le 7^e continent ». Tandis que les déchets les plus denses (environ un tiers d'entre eux) s'accumulent au fond des mers, les déchets plus légers font course commune au gré de courants circulaires. Seulement 0,5 % des déchets plastiques rejetés en mer flotte en surface.



ILLUSION





D.R.

**5 BILLIONS
DE SACS
PLASTIQUES
SONT UTILISÉS
CHAQUE ANNÉE**

apparaître en 1955, le fameux cerceau Hula-Hoop l'année suivante, la brique Lego en 1958 et la poupée Barbie, une année plus tard, dont la carrière est aujourd'hui relancée à grand renfort de marketing pour servir un cinéma niais, PVC garanti pour la souplesse, élastomère pour attendrir l'arrondi du ventre et cheveux en fibres synthétiques.

Le monde de la culture s'en mêle. Roland Barthes fait bonne place dans ses « Mythologies » à « cette substance alchimique », tandis qu'Alain Resnais lui consacre un documentaire « publicitaire » coécrit avec Raymond Queneau et commandé par le groupe chimiste Péchiney, « Le Chant du styrène », qui décrit le formidable processus industriel qui,

depuis un simple bol, remonte le fil de son histoire pour raconter l'exploit de sa réalisation, jusqu'à la ressource bénie, le charbon ou le pétrole.

L'affaire se corse sérieusement au début des années 60 avec l'invention, puis la banalisation dans les années 80 de l'incroyable sac plastique, en polyéthylène, le maître de nos maux. L'emballage plastique règne depuis en maître dans l'économie du plastique et représente encore, malgré une avalanche de réglementations restrictives, plus des deux tiers de la demande globale de plastique. Très difficile à recycler et le plus souvent à usage unique, le sac plastique a besoin d'un millier d'années pour se désintégrer complètement. Avec la bouteille, il est le premier responsable de la destruction des milieux naturels et des espèces qui les habitent. Plus de 40 % du plastique produit n'est utilisé qu'une fois avant d'être jeté.

A la caisse, l'addition est lourde

La production mondiale de plastique a progressé de manière vertigineuse passant de 2,3 millions de tonnes en 1950 à 448 millions en 2015 – une quantité encore susceptible de doubler d'ici à 2040, et peut-être même de tripler en 2060 selon différents scénarios de l'OCDE. En tout, 8,4 milliards de tonnes de matières plastiques ont été produites depuis 75 ans, dont 6,3 milliards de tonnes ont fini à la poubelle. Seulement 9 % du déchet plastique est recyclé, 12 % incinéré, tout le reste, 79 %, est rejeté dans la nature ou entreposé en décharge.

Après quelques décennies d'aveuglement, il faut passer à la caisse. L'addition est lourde. Premier coup d'œil sur nos plages : 73 % des déchets ramassés sont faits de plastique, le filtre de la clope, le sac en polystyrène ou l'emballage alimentaire. Mettons un pied dans l'eau. Sur les quelque 10 millions de tonnes de déchets rejetés chaque année en mer

L'IMPOSSIBLE RECYCLAGE

Le recyclage du plastique, ou plutôt des plastiques est une hydre à cent têtes. Censé répondre de manière pérenne aux dégâts environnementaux engendrés par le plastique, son principe a été dès l'origine soutenu par les lobbies des plastiqueurs désireux de se racheter une conduite (PlasticsEurope, American Chemistry Council, ExxonMobil, Coca Cola, TotalEnergies...). Problème, il existe presque autant de procédés de recyclage que de types de plastiques. Recyclage mécanique, chimique, énergétique, biologique, plastiques spécifiques ou composites, tri avancé, horizontal, boucle fermée... cette longue liste conduit à une démultiplication des process industriels et à une aberration : l'absence de rentabilité économique malgré les fortes incitations dont bénéficient les professionnels. Il revient en effet infiniment plus cher de recycler que de produire. Les causes en sont multiples : faible demande de produits recyclés, coûts élevés de collecte, de transport, de traitement et de tri, complexité des mélanges de plastiques. Si l'on ajoute à cette complexité

le fait que le recyclage à l'infini est impossible – Il faut en moyenne quatre bouteilles de plastique pour en recycler trois –, l'inscription du recyclage des plastiques dans l'économie circulaire est tout bonnement un oxymore.



D.R.

– l'équivalent du poids de 125 000 Boeing 737 ou de 1 000 tours Eiffel –, les trois quarts sont du plastique. 80 % du plastique marin provient de nos terres et de nos rivières, 20 % des activités de pêche ou du trafic maritime. La biodiversité et les écosystèmes marins sont gravement menacés, « du plus petit plancton à la plus grosse baleine », souligne WWF. Des milliers d'études confirment qu'aucune partie des océans n'est épargnée.

Ces déchets flottants ne meurent jamais. Soumis à une dégradation mécanique sous l'effet des vagues et physico-chimique sous celui du soleil, ils se transforment, coulent et colonisent tout le milieu marin en se laissant porter par les courants. Ils enfantent par milliers des microplastiques de toutes sortes, plus petits qu'un micromètre (un millième de millimètre). Leur nombre est estimé à 24 400 milliards pour un poids compris entre 82 000 et 578 000 tonnes. Des chiffres encore sous-estimés selon les scientifiques car ne prenant en compte que les microplastiques présents en surface et d'une taille supérieure à 300 micromètres. Même si nous n'ajoutions pas un gramme supplémentaire de plastique dans nos océans, le nombre de microplastiques doublerait d'ici à 2050. Dans sa version nano, ce déchet est ainsi devenu un terrible poison pour toutes les espèces du monde vivant. 700 espèces d'animaux marins ont déjà ingéré du plastique ou y ont été piégées, 144 de manière régulière. D'ici à 2050, toutes les espèces d'oiseaux marins auront ingéré une quantité plus ou moins grande de plastique. Il s'attaque à toute la chaîne alimentaire, ouvrant ainsi la porte fragile de nos organismes humains.

Le dilemme des amateurs de moules

Mollusques, poissons d'élevage ou pêchés souffrent et meurent de cette absorption massive de composants toxiques, ou par blessures internes, par blocage de la digestion ou encore, comme le note l'Académie des Sciences (2), parce que « la petite taille des microplastiques facilite leur passage à travers les membranes gastro-intestinales et leur distribution dans les tissus et les organes. Il en résulte

LES SACS BIODÉGRADABLES LE SONT-ILS VRAIMENT ?

Toute la question est de savoir si les sacs plastiques de la nouvelle génération, dits biosourcés, sont véritablement biodégradables. Le marketing entretient volontairement une confusion entre les deux termes. Le caoutchouc naturel des pneus d'avion est par exemple lui aussi biosourcé mais il n'est pas biodégradable. Pour les sacs, on comptera en années ou en décennies plutôt qu'en siècles pour estimer le temps moyen nécessaire au sac biosourcé pour se dégrader dans la nature. Mais cela dépend de nombreux facteurs liés à la fois à la composition chimique du plastique et au milieu dans lequel il se dégrade. Dans une décharge, un sac dit recyclable ne se dégradera jamais. L'Onu avait pointé dès 2015 que le recours à des sacs plastiques biodégradables « n'entraînerait pas une baisse significative de la quantité de plastique dans les océans marins ».



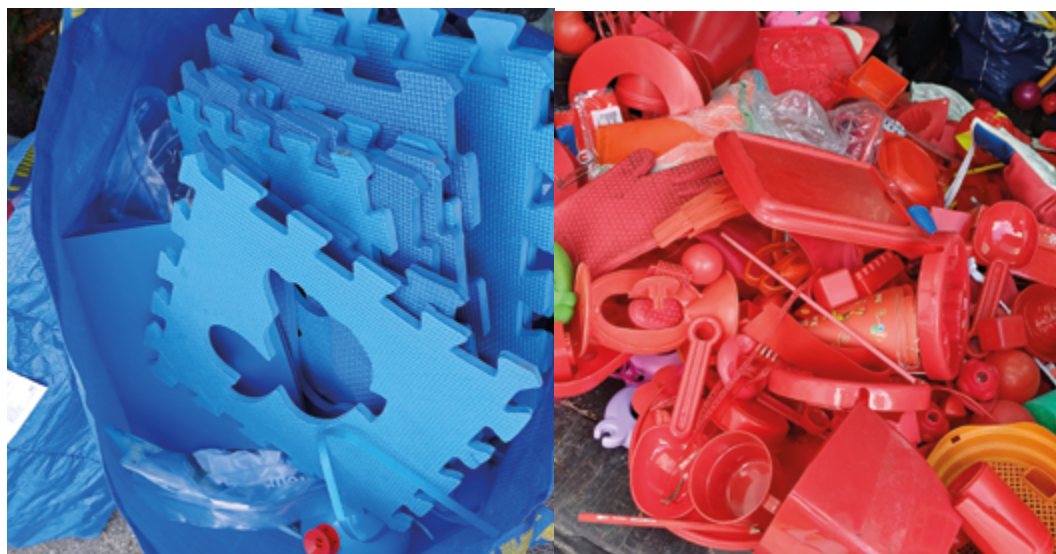
l'induction de stress oxydatif, de réponses immunes, d'instabilité du génome, de perturbation du système endocrinien, d'anomalies au cours de la reproduction, de toxicité envers l'embryon. »

Consommant ce poisson, les humains avalent à leur tour ce plastique qui leur avait tant promis. Selon une étude récente, nous ingérerions entre 22 et 37 mg de plastique par an (1). Des scientifiques belges ont montré que les amateurs de moules pouvaient associer à leur assiette préférée jusqu'à 110 000 particules de plastique par an. Cette contamination humaine par le plastique n'est pas seulement due à la consommation de produits de la mer. De minuscules fibres de plastique flottent aussi dans l'air ambiant où elles sont inhalées ou ingérées. On retrouve aussi des microplastiques dans le sel, la bière, les légumes, les fruits et même dans l'eau potable. Sans oublier les plastiques



D.R.

**100 %
DES TORTUES
AU LARGE DU
BRÉSIL ONT
INGÉRÉ DU
PLASTIQUE,
50 % D'ENTRE
ELLES SUR
L'ENSEMBLE DE
LA PLANÈTE**





500 MILLIARDS DE BOUTEILLES PLASTIQUES SONT PRODUITES CHAQUE ANNÉE. COCA-COLA EN FABRIQUE À LUI SEUL 88 MILLIONS. CHAQUE MINUTE, 1 MILLION DE BOUTEILLES SONT ACHETÉES DANS LE MONDE

utilisés pour les emballages alimentaires, les bouteilles d'eau, les contenants de cuisine qui peuvent libérer des substances chimiques dans les aliments et les boissons, surtout lorsqu'ils sont chauffés (dans un micro-ondes, par exemple) ou exposés à des conditions défavorables. Sur les 10 000 produits chimiques recensés dans les plastiques, plus de 2 400 présentent des risques pour la santé.

Les plastiques de certaines bouteilles contiennent ainsi des perturbateurs endocriniens comme le bisphénol A (BPA) et les phtalates, avec un risque démontré d'interférence avec le système hormonal – malgré les dénégations de l'industrie du plastique dont les lobbies combattent toute forme de réglementation –, ce qui peut entraîner des problèmes de développement, de fertilité, de métabolisme et de croissance. Incinérés ou dégradés, les objets en plastique libèrent des substances toxiques dans l'air, dioxine et gaz toxiques. Inhalées, ces particules peuvent entraîner des problèmes respiratoires ou autres affections. Pour autant, la science reste globalement muette quand il s'agit d'évaluer avec précision le risque sanitaire pour les humains. Tout dépend des quantités ingérées et de la

capacité qu'auront nos organismes à mettre en place les protections nécessaires.

Le plastique garde la planète au chaud

Un autre impact bien souvent ignoré ou relativisé est celui de la responsabilité de la filière plastique sur le réchauffement climatique. Selon l'OCDE, au long de leur cycle de vie, production et transformation, les plastiques ont représenté 3,4 % de l'émission mondiale de gaz à effet de serre (1,8 gigatonne) en 2019, l'équivalent de la totalité annuelle des émissions du Japon. Une projection à 2060 pousse ce chiffre déjà vertigineux à 4,3 gigatonnes en 2060, plus du double (2). Cet impact sur le réchauffement climatique incrimine tout le cycle de vie de la filière, avant et après le stade de la dégradation en microplastiques précédemment décrit, libérant dans l'atmosphère, sous l'effet de la lumière, d'importantes quantités de méthane.

Tout commence par le pétrole – le plastique en utilise 6 % de la production mondiale – ou le gaz naturel extraits pour fabriquer le plastique, une première étape qui génère déjà

LA PERSPECTIVE D'UN PLASTIQUE SANS PÉTROLE

Il existe des alternatives à l'utilisation d'hydrocarbures pour fabriquer le plastique. Elles sont portées par de nombreux scientifiques et souvent financées par les plastiqueurs soucieux de verdir leur image ou contraints par les réglementations des pays. Elles peinent toutefois à rencontrer un engagement réel des industriels. Parmi les pistes de recherche, les bioplastiques fabriqués à partir de matières premières renouvelables (amidon de maïs, canne à sucre, algues...) ou les polymères synthétiques biosourcés obtenus à partir de monomères eux-mêmes dérivés de sources végétales comme les acides gras ou le sucre. On peut aussi fabriquer du plastique à partir de déchets agricoles et forestiers, ou encore de microorganismes, par exemple, le polyhydroxyalkanoate (PHA), un bioplastique produit par certaines bactéries. On pourrait même faire d'un mal un bien en capturant le CO₂ présent dans l'atmosphère pour en tirer la matière première de nouveaux plastiques. Problème : ces nouveaux polymères ne se dégradent pas beaucoup mieux que leurs ancêtres pétrolés.



D.R.

DES LOIS ET RÈGLEMENTS POUR LIMITER LA CASSE

Le plastique traditionnel non recyclable est interdit en France depuis 2017 (sauf s'il est compostable) comme dans une centaine d'autres pays. Cette réglementation s'inscrit dans un vaste plan d'action prévu pour s'achever en 2040 et qui comprend également la disparition progressive des emballages plastiques pour les produits frais, mais avec un bon nombre d'exceptions. En 2020, ces interdictions ont été étendues aux go-belets, verres et assiettes jetables ainsi qu'à la distribution de bouteilles en plastique dans les établissements scolaires et collectivités. Légère avancée en 2021 avec le bannissement des confettis, des pailles, des supports de ballons et des bouteilles en polystyrène expansé. En 2022, les sachets de thé ou tisane ne sont mis en vente qu'en plastique biodégradable. Depuis le 1^{er} juillet 2023, tous les commerces de détail doivent présenter leurs fruits et légumes sans emballage plastique.



D.R.

d'importantes émissions. Suit la fabrication du plastique qui implique des procédés particulièrement énergivores, souvent à partir de sources non renouvelables. Le transport des matières premières et des produits finaux en remet une couche. Quant à la gestion des déchets plastiques, c'est une source intarissable de production de gaz à effet de serre, qu'ils soient incinérés ou qu'ils se décomposent en décharge. À New Delhi, le nuage de pollution qui baigne la ville est pour moitié dû au brûlage à ciel ouvert qui émet d'importantes quantités de noir de carbone, un dangereux polluant atmosphérique dont le rôle pour le réchauffement de la planète pourrait être jusqu'à 5 000 fois supérieur à celui de CO₂. Quant au recyclage du déchet plastique, on en connaît les lourdes limites pour un produit dont la matière première, les hydrocarbures, ne se recycle pas et qui usurpe allègrement son inscription dans l'économie circulaire (lire encadré).

L'addition des petits gestes

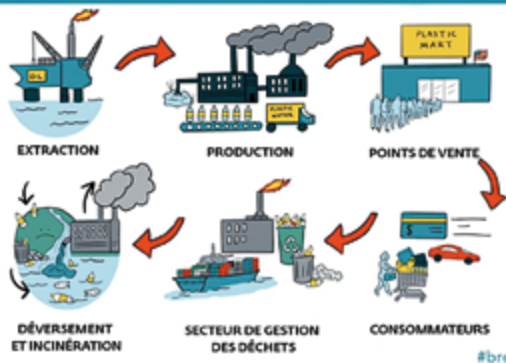
En attendant qu'un jour peut-être des alternatives au plastique fassent leurs preuves, il n'est sans doute pas inutile de considérer le comportement des consommateurs pour tenter d'alléger – un peu – la note. Tout en retenant que le citoyen, par ses comportements, n'influencera qu'à la marge des industriels qui ont mobilisé tous leurs lobbies pour créer l'illusion d'un changement de paradigme en mettant en avant leurs recherches sur des alternatives au plastique sans réduire pour autant, bien au contraire, le volume de production des plastiques nouveaux ou traditionnels. Sans oublier non plus le rôle clé des pouvoirs publics qui devraient jouer un rôle déterminant pour mettre en place des réglementations et incitations à la mesure de l'enjeu.

On estime à 66,6 kg la production de déchets plastiques par personne et par an. C'est peu face à l'immensité des défis à relever, mais c'est beaucoup pour chacun d'entre nous. Le meilleur moyen de ne plus jeter de plastique reste, si on en a le choix, de ne pas en utiliser. Certains comportements vertueux peuvent aussi être encouragés : préférer des produits sans emballage plastique, les circuits courts donc, fuir les plastiques à usage unique comme les bouteilles d'eau ou les sacs (même prétendument recyclables), préférer le sac en tissu, faire ses courses en ramenant les sacs déjà utilisés autant de fois que possible, favoriser les produits fabriqués à bases de plastique recyclé, soutenir les entreprises engagées dans une vision durable, jeter propre, trier ses déchets dans les bons bacs, utiliser pour ses mégots de plage des cendriers de poche, parler de nos comportements avec nos entourages, sensibiliser, convaincre... L'addition de chaque petit geste adopté par le plus grand nombre pourrait conduire un jour les producteurs à faire évoluer leur offre et leurs comportements.

1. « Analysis of microplastics in food samples », Juan A. Conesa and Maria E. Iniguez, Université d'Alicante, Espagne (2020).
2. OCDE, base de données des perspectives mondiales des plastiques.

Tout au long de leur cycle de vie, les plastiques ont représenté 3,4 % de l'émission mondiale de gaz à effet de serre (1,8 gigatonne) en 2019, l'équivalent de la totalité annuelle des émissions du Japon.

CYCLE DE VIE DE LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES



**UN MILLION
D'OISEAUX
MARINS ET
135 000
MAMMIFÈRES
MARINS
MEURENT
CHAQUE ANNÉE
À CAUSE DES
DÉCHETS
PLASTIQUES**



D.R.

Traité international

UNE POLLUTION GRAVE ET MASSIVE

La seconde session de négociations visant à signer un traité international contre la pollution plastique en 2024 a réuni 175 pays à Paris et s'est achevée début juin. Elle devrait accoucher d'une première version du traité qui sera la base de travail d'un troisième round de discussions qui se tiendra au Kenya avant la fin de l'année.

La pollution plastique, c'est l'accumulation des déchets composés de plastique et de ses dérivés dans l'environnement.

Le plastique est partout ! Près de 15 tonnes sont produites chaque seconde dans le monde pour être réutilisées dans toutes les industries. Beaucoup d'objets de la vie quotidienne en contiennent, de nos brosses à dents à nos coques de téléphone, en passant par nos chaussures ou nos encadrements de fenêtres. De nombreux objets en plastique ne sont utilisés qu'une seule fois puis jetés.

La moitié du plastique fabriqué devient un déchet en à peine moins d'un an et moins de 10% du plastique fabriqué a été recyclé. Une fois jeté on entre dans un cycle de plusieurs centaines d'années de pollution : 500 ans pour un sachet et jusqu'à 1000 ans pour une bouteille d'eau, le temps que le plastique se soit intégralement décomposé. On en retrouve partout dans la nature et dans nos villes. On estime qu'une dizaine de millions de tonnes de plastique termine chaque année dans les océans.

Le plastique est fabriqué à 99% à partir de combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz). Tout au long de sa vie, de l'extraction des matières premières en passant par la fabrication et jusqu'à l'élimination des déchets, le plastique produit des gaz dangereux qui contribuent au changement climatique. Au fil de sa lente dégradation, la pollution plastique fait peser d'importantes menaces sur les habitats terrestres, aquatiques et sur la vie en générale, par ingestion, enchevêtrement ou exposition aux produits chimiques. Produits qui, in fine, en bout de chaîne alimentaire, arrivent jusqu'à l'Homme.

Tout un système à repenser

Comme tous les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés, le sujet de la pollution plastique ne peut pas s'appréhender comme un dossier cloisonné qu'il faudrait traiter isolément. Même si toutes les mesures seront importantes et compteront au final, imaginer que l'interdiction des pailles et des touillettes en plastique pourrait régler le problème est un leurre qui ressemble furieusement à du greenwashing. Le problème est vaste, systémique et touche l'ensemble de la société.



Des intérêts financiers des industries pétrolières/pétrochimiques et de leurs actionnaires en passant par les vies des salariés qui travaillent dans ces secteurs et leur nécessaire reconversion ; des intérêts politiques des décideurs en passant par les manœuvres géopolitiques pour s'accaparer les ressources et les richesses ; des désirs du consommateur en passant par le rôle de la publicité dans la construction de ces désirs ; du cadre et des modèles de société en passant par le sens et la finalité de nos existences... Avant de se retrouver dans l'estomac d'une tortue de mer, ou de venir grossir le « 7^e continent de plastique », la bouteille de jus d'orange (1 million de bouteilles en plastique sont vendues chaque minute dans le monde) ou encore le pot de yaourt (15 milliards de pots par an, rien que sur le marché français) auront bien été produits et fabriqués par des salariés puis désirés et achetés par le citoyen-consommateur, avant de venir polluer notre environnement.

Pour la pollution plastique, comme pour le climat, les ressources, l'eau ou encore la biodiversité, il faut tout changer, tout repenser, tout ré-imaginer... C'est vital et urgent !

Les gestes citoyens ne suffiront pas à régler la pollution plastique. Le problème est vaste, systémique et touche l'ensemble de la société.

Gérald Damidaux



BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

35 € pour 6 numéros - Livraison à domicile

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

ENVOI EN NOMBRE

Nous contacter : indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT
je règle par carte bancaire sur indecosa.fr

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : indecosa@cgt.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2023 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature



Scannez et découvrez le site d'INDECOSA-CGT
<https://www.indecosa.fr>

Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**